

**Bruxelles, le 3 février 2015
(OR. en)**

5860/15

**POLGEN 9
JAI 60
PESC 120
COSI 13
COPS 26
ENFOPOL 29
COTER 22
SIRIS 11
FRONT 35
COPEN 26
DROIPEN 11
ECOFIN 64**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Programme stratégique - Une Union de liberté, de sécurité et de justice - Lutte contre le terrorisme = État des lieux des mesures prises et prochaines étapes

Les événements qui se sont produits à Paris remettent gravement en cause les valeurs essentielles que sont la liberté d'expression, le pluralisme, la démocratie, la tolérance, la solidarité et la dignité humaine. La solidarité qui s'est exprimée a été sans précédent et la société s'est mobilisée massivement contre la discrimination, la haine raciale et la division.

Nous n'avons guère attendu pour manifester notre ferme intention de renforcer l'action menée contre le terrorisme. Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises, et de nouvelles sont en cours d'examen dans différentes enceintes. La présente note a pour objectif de dresser un état des lieux des mesures prises à ce jour et de celles prévues dans un proche avenir.

Déclaration de Paris (11 janvier 2015)¹

À l'invitation de M. Bernard Cazeneuve, ministre français de l'intérieur, une réunion ministérielle internationale s'est tenue à Paris le 11 janvier. Au cours de cette réunion, une déclaration conjointe a été adoptée, qui recense un certain nombre de mesures destinées à lutter contre le terrorisme, telles que la lutte contre la radicalisation, notamment sur Internet, la mise au point d'une stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne, la réduction de l'offre illicite d'armes à feu dans toute l'Europe, la modification du code frontières Schengen, l'établissement rapide d'un cadre relatif à un système européen de dossiers passagers (PNR) et le renforcement de la coopération avec les États-Unis et le Canada. La déclaration de Paris a recueilli le large soutien de tous les États membres et a servi de base aux discussions menées lors de la réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures tenue à Riga les 29 et 30 janvier 2015.

Liberté d'expression - Déclaration conjointe des ministres de la culture (11 janvier 2015)²

Les événements précités ont également eu une incidence sur le principe fondamental qu'est la liberté d'expression. À cet égard, les ministres de la culture ont adopté une déclaration conjointe sur la liberté d'expression qui insiste sur la nécessité de protéger la liberté artistique et la liberté d'expression en ce qu'elles constituent des valeurs européennes communes. Ce sujet sera également examiné lors de la conférence qui se tiendra à Riga, les 3 et 4 mai, à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse. La sécurité des journalistes figurera parmi les principaux sujets à l'ordre du jour.

Lutte contre le terrorisme - Réunion extraordinaire du COSI (20 janvier 2015)

Une réunion extraordinaire du COSI s'est tenue afin de préparer les travaux menés lors de la réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures qui s'est déroulée à Riga les 29 et 30 janvier. Lors de cette réunion, plusieurs mesures destinées à lutter contre le terrorisme ont été examinées. À cet égard, tous les États membres ont apporté un large soutien aux mesures recensées dans la déclaration de Paris.

¹ Doc. 5322/15.

² <https://eu2015.lv/fr/actualites/communique-aux-medias/236-les-ministres-de-la-culture-de-l-ue-publient-une-declaration-conjointe-sur-la-liberte-d-expression>

Lutte contre le financement du terrorisme - ECOFIN (27 janvier 2015)³

À la lumière des événements qui se sont produits récemment à Paris, les ministres des finances ont tenu, lors du petit-déjeuner ECOFIN du 27 janvier, un débat consacré aux moyens susceptibles d'être mis en œuvre à l'avenir pour lutter contre le financement du terrorisme. En outre, lors de la session ECOFIN, la Commission et le Conseil ont adopté une déclaration commune dans le cadre de l'adoption du train de mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux, dans laquelle ils insistent sur la volonté de renforcer l'efficacité des nouvelles règles mises en place dans le cadre précité et précisent qu'il faudra encourager des efforts supplémentaires, afin notamment:

- d'accélérer le processus de mise en œuvre de ces règles à l'échelon national;
- de renforcer davantage encore la coopération entre les cellules de renseignement financier au niveau européen (par exemple grâce aux travaux d'enceintes européennes telles que la Plateforme des cellules de renseignement financier de l'UE) afin de lutter contre le financement du terrorisme;
- de faire face aux risques de financement du terrorisme au moyen de l'évaluation supranationale des risques au niveau de l'UE, laquelle devrait également porter, entre autres, sur les risques liés aux monnaies virtuelles.

Il est de la plus haute importance de faire en sorte que l'action coordonnée menée aux échelons international, européen et national pour lutter contre le financement du terrorisme soit la plus efficace possible. Le Conseil et la Commission se pencheront sur de nouvelles mesures de lutte contre le financement du terrorisme dans les prochains mois.

Déclaration commune de Riga - Réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures (29 et 30 janvier 2015)⁴

À la suite des attentats terroristes commis à Paris, la présidence lettone a adapté l'ordre du jour de la réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures de Riga pour que les ministres de l'intérieur puissent se consacrer entièrement aux questions de lutte contre le terrorisme, ajoutant par ailleurs un point d'information pour les ministres de la justice sur le volet judiciaire de cette question.

³ Doc. 5116/15 ADD 3 REV 4.

⁴ Doc. 5855/15.

Les ministres ont adopté la déclaration commune de Riga sur la lutte contre le terrorisme et ont décidé d'accélérer et d'amplifier la mise en œuvre des instruments existants, en prenant note des nouvelles initiatives qui pourraient être adoptées soit pour améliorer l'efficacité des mesures existantes soit pour ajuster les instruments existants afin de pouvoir contrer comme il se doit la menace actuelle. Dans le cadre des mesures spécifiques proposées, la Commission européenne est notamment invitée à présenter sa communication d'ici la mi-avril 2015, afin que la stratégie de sécurité intérieure de l'UE puisse être réexaminée et actualisée en temps voulu; le Parlement européen est invité à reprendre dans les meilleurs délais le dialogue sur la directive relative au système européen de dossiers passagers (PNR); il est en outre prévu de développer la coopération avec le secteur de l'Internet en vue de déceler et de retirer les informations en rapport avec le terrorisme et l'extrémisme; de recourir à Europol et Eurojust à des fins d'échange d'informations; de travailler à l'élaboration d'une proposition ciblée de modification du code frontières Schengen afin de renforcer les frontières extérieures; d'accroître la coopération entre autorités compétentes en vue de prévenir le trafic d'armes à feu; de s'attaquer au financement du terrorisme à l'aide des instruments existants mais aussi par la mise au point de nouveaux outils spécifiques; d'améliorer l'échange d'informations et de bonnes pratiques et la coopération entre autorités judiciaires; de prévenir et de contrecarrer la propagande et la radicalisation dans les établissements pénitentiaires; et d'envisager de nouvelles initiatives législatives destinées à lutter contre les activités criminelles liées au terrorisme.

Volet extérieur du terrorisme - Conseil des affaires étrangères (19 janvier et 9 février 2015)

Lors de la session du Conseil des affaires étrangères du 19 janvier, les ministres se sont penchés sur la question de la lutte contre le terrorisme et sont convenus des actions prioritaires suivantes:

1) renforcer la coopération avec les pays tiers, en particulier les pays arabes et méditerranéens, dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme; 2) mettre en œuvre rapidement la stratégie de lutte contre le terrorisme/relative aux combattants terroristes étrangers⁵; 3) mettre en place une communication stratégique et prévenir la radicalisation; 4) résoudre les crises et les conflits non réglés alimentant le terrorisme. Les ministres ont également débattu de la nécessité d'intégrer aux délégations de l'UE dans les pays concernés des attachés chargés de la sécurité, ainsi que de la possibilité pour la Haute Représentante de disposer dans son équipe d'un porte-parole arabophone.

⁵ Grandes lignes de la stratégie de lutte contre le terrorisme en ce qui concerne la Syrie et l'Iraq, notamment dans le cadre de la problématique des combattants étrangers (doc. 5369/15)

Les ministres des affaires étrangères poursuivront leurs travaux sur toutes les composantes du volet extérieur de la lutte contre le terrorisme le 9 février. Les discussions s'articuleront autour d'initiatives visant notamment à renforcer les relations de l'UE avec les pays de destination, à mettre en œuvre rapidement sur le terrain la stratégie de lutte contre le terrorisme/relative aux combattants terroristes étrangers ainsi qu'à renforcer la capacité des délégations de l'UE dans un certain nombre de pays tiers à dispenser des conseils en matière de sécurité et de lutte antiterroriste, initiative qui constituera une des contributions concrètes de cette formation du Conseil. Les ministres prendront également acte de la communication conjointe sur la Syrie/l'Iraq/l'EIIL, et ils adopteront des conclusions sur cette stratégie en mars.

Déclaration des membres du Conseil européen du 12 février 2015

Le président du Conseil européen a proposé aux membres du Conseil européen une déclaration comportant les principaux éléments permettant de renforcer l'action de l'UE contre les menaces terroristes et d'orienter les travaux au cours des prochains mois. Trois axes ont été définis, à savoir la sécurité des citoyens, la prévention de la radicalisation, ainsi que la protection des valeurs et la coopération avec les partenaires internationaux.